

## Reconnaissance d'une activité de formation continue Ordre professionnel des criminologues du Québec

Le document suivant s'adresse à toute personne ou tout organisme désirant faire reconnaître une activité de formation continue par l'Ordre, à l'intention de ses membres.

Selon la *Politique de développement professionnel continue de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*, les activités de formation continue suivies par les membres doivent satisfaire à trois critères généraux :

- Contribuer à hausser les compétences déjà maîtrisées en permettant de faire face à des situations plus complexes ou d'enrichir la pratique professionnelle d'une nouvelle dimension ;
- Être en relation avec son champ d'exercices et répondre à l'un ou plusieurs énoncés dans le référentiel de compétences des criminologues ;
- Présenter un contenu en lien avec l'état des connaissances professionnelles et scientifiques actuelles.

Afin de faire reconnaître votre activité de formation continue, les informations suivantes doivent être envoyées par courriel à M<sup>me</sup> Jasmine Forget-Renaud, chargée d'affaires professionnelles au [jforgetrenaud@ordrecrem.ca](mailto:jforgetrenaud@ordrecrem.ca) :

- Le nom, le contenu et la description de la formation (ex. : le contenu des différentes séances, les thèmes abordés, les approches théoriques préconisées);
- La clientèle visée;
- Les objectifs poursuivis par l'activité de formation continue;
- L'horaire prévu ainsi que l'environnement pédagogique (durée, temps accordé à chaque contenu de la formation, activité en salle ou à distance, en direct ou en différé);
- Le matériel didactique prévu et la méthode d'enseignement privilégié (ex. : mise en situation, présentations théoriques, travail en sous-groupe);
- Les modalités d'évaluation;
- Le tarif de la formation;
- Le curriculum vitae du ou des formateur(s);
- Le modèle d'attestation de présence qui devra être envoyée à chaque participant (l'attestation doit contenir le titre de la formation, le nom du participant et le nombre d'heures de formation suivie);
- Les références bibliographiques;
- Les attestation(s) d'accréditation par un autre ordre professionnel, s'il y a lieu.



Les tarifs pour l'analyse et la reconnaissance des activités de formation continue, **valide pour une période de référence de deux ans** sont les suivants :

- Pour une activité dont la durée est de 1h à 3,5h : 195,00\$ + taxes = 224,20\$;
- Pour une activité dont la durée est de 4h à 7h : 270,00\$ + taxes = 310,43\$;
- Pour une activité dont la durée est de plus d'une journée : 310,00 \$ + taxes = 356,42\$

Afin d'acquitter les frais, veuillez nous faire parvenir votre chèque à l'ordre de :  
Ordre professionnel des criminologues du Québec au [1100, boul. Crémazie Est](#), bureau 610,  
Montréal (Québec) H2P 2X2.

Pour payer par dépôt direct, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Fatma Bellounis au [fbellounis@ordrecrim.ca](mailto:fbellounis@ordrecrim.ca) en mentionnant en objet du courriel « Paiement de la reconnaissance d'une activité de formation continue ».

Une fois les documents et le paiement reçus, un membre du personnel de l'Ordre prendra contact avec vous pour discuter de la reconnaissance de l'activité.